

AGENCE EBP

CONVENTION DE FORMATION (Articles L 6353-2 et R6353-1 du Code du Travail)

Entre : AGENCE EBP SAS ; code NAF : 8559 A ; Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93.84.03663.84 auprès du Préfet de région de Provence Alpes-Côte d'Azur, R.C.S. Avignon 810 336 792

Et le stagiaire, Nom : EBP Prénom : Test34

Adresse professionnelle: 1 rue rivoli 75001 paris

Profession : MKDE Numéro SIRET : 1

En exécution de la présente convention, AGENCE EBP s'engage à organiser l'action de formation ci-après et d'en assurer l'organisation.

Intitulé : Présentiel test

Dates de la formation : du 01/01/2026 au 01/01/2026

Lieu de la formation : Paris Durée de la formation : 3 jours, 21 heures

Intervenants :

John DOE

Convention : Cette formation a pour but le perfectionnement des connaissances. L'effectif maximal sera de 20 participants. Cette formation comporte un enseignement théorique et pratique. Les moyens pédagogiques comprennent la projection de diapositives, de transparents ou de vidéos quand approprié, et des ateliers interactifs. Un manuel sera distribué à chaque participant. Le programme détaillé du séminaire est disponible en ligne sur le site internet de l'Agence EBP, rubrique « Formations ». Les participants seront invités à donner leur appréciation par écrit à la fin du cours. Une attestation d'assiduité sera délivrée à l'issue du cours.

Le coût de la formation est fixé en 2026 à 890€, et comprend les pauses café mais ne couvre pas les repas. Toutes les modalités de paiement, d'annulation, (...) sont consultables dans les Conditions Générales de Ventes (CGV).

La signature de cette convention vaut pour acceptation sans réserve des CGV (pages 1-16) et du Règlement Intérieur (page 17-18) présents sur notre site www.agence-ebp.com

Fait en **2 exemplaires** signés et datés (le premier est à téléverser dans votre espace AGENCE EBP, le second est à **conserver**).

A Modène

Le 16/11/2025

François VILLER, Président AGENCE EBP

Signé électroniquement le : 16/11/2025 à 15:39



AGENCE EBP

453 route de Mazan 84330 MODENE
contact@agence-ebp.com

AGENCE EBP

Conditions générales applicables sur le site www.agence-ebp.com

Date d'entrée en vigueur : Septembre 2022

1. Objet

Les présentes conditions générales s'appliquent sans restriction ni réserve à l'ensemble des formations en ligne proposées par la société AGENCE EBP sur le site internet www.agence-ebp.com (ci-après le « **Site** »).

Le Site est une plateforme qui propose en priorité aux masseurs-kinésithérapeutes diplômés d'État (MKDE), mais aussi aux autres professionnels de santé, aux médecins, aux ostéopathes et aux étudiants MKDE (ci-après les « **Utilisateurs** »), (i) des formations en présentiel et meeting (ci-après les « **Formations en présentiel** »), en e-learning ou sprint-learning (ci-après les « **Formations e-learning** ») (ci-après ensemble les « **Formations** ») et (ii) la rediffusion de podcasts (ci-après les « **Podcasts** »).

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les modalités et conditions (i) de vente en ligne et de fourniture des Formations et (ii) d'écoute des Podcasts (ci-après les « **Services** »), ainsi que de définir les droits et obligations des parties dans ce cadre.

Elles sont accessibles et imprimables à tout moment par un lien direct en bas de page du Site.

La version applicable des conditions générales est celle consultable en ligne sur le Site à la date d'inscription de l'Utilisateur à une Formation, dont un exemplaire lui est adressé avec son email de confirmation.

Les présentes conditions générales de vente prévalent sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par la société AGENCE EBP.

Elles peuvent être complétées le cas échéant par des conditions d'utilisation particulières à certains services offerts sur le Site, lesquelles complètent les présentes conditions générales et, en cas de contradiction, prévalent sur ces dernières.

Il est précisé que les dispositions des présentes conditions générales relatives à la convention de formation professionnelle et à la prise en charge des coûts de la Formation par un Organisme (tel que défini ci-après) ne sont pas applicables aux Utilisateurs étudiants MKDE.

2. Exploitant du Site et des Services, contact

Le Site et les Services sont exploités par la société AGENCE EBP, société par actions simplifiée, immatriculée au RCS d'Avignon sous le n° 810 336 792, dont le siège social est situé 453, route de Mazan – 84330 Modène (ci-après l'« **AGENCE EBP** »).

L'AGENCE EBP peut être contactée aux coordonnées suivantes, notamment pour toute réclamation :

Adresse postale : Agence EBP, 453 route de Mazan, 84330 Modène

Adresse électronique : contact@agence-ebp.com

3. Accès au Site et aux Services

Le Site et les Services sont accessibles :

- à toute personne physique disposant de la pleine capacité juridique pour s'engager au titre des présentes conditions générales. La personne physique qui ne dispose pas de la pleine capacité juridique ne peut accéder au Site et aux Services qu'avec l'accord de son représentant légal ;
- à toute personne morale agissant par l'intermédiaire d'une personne physique disposant de la capacité juridique pour contracter au nom et pour le compte de la personne morale.

4. Acceptation des conditions générales

- 4.1 L'acceptation des présentes conditions générales par l'Utilisateur qui achète une Formation sur le Site est matérialisée par une case à cocher dans son formulaire d'inscription.

AGENCE EBP

S'agissant des Utilisateurs qui ne font qu'écouter des Podcasts sur le Site, leur utilisation du Site entraîne leur acceptation des présentes conditions générales, sans restriction ni réserve.

- 4.2** L'acceptation des présentes conditions générales ne peut être que pleine et entière. Toute adhésion sous réserve est considérée comme nulle et non avenue. L'Utilisateur qui n'accepte pas d'être lié par les présentes conditions générales ne doit pas accéder au Site ni utiliser les Services.

5. Articulation entre la convention de formation professionnelle et l'acceptation des conditions générales

Une convention de formation professionnelle, établie conformément aux articles L. 6353-1 et suivants du Code du travail, est adressée à l'Utilisateur en 2 (deux) exemplaires pour chaque action de formation destinée. Un exemplaire signé de cette convention est à téléverser dans l'Espace EBP de l'Utilisateur, revêtu de sa signature, ou s'il s'agit d'un salarié, de la signature de son employeur.

L'Utilisateur reconnaît et accepte qu'en cas de contradiction entre les présentes conditions générales et la convention de formation professionnelle, les dispositions de la convention de formation professionnelle prévaudront.

6. Descriptions des Services

6.1 Diffusion de Podcasts

Les Utilisateurs ont la possibilité d'écouter librement les Podcasts diffusés sur le Site.

6.2 Inscription à une Formation

6.2.1 Inscription sur le Site

L'inscription à une Formation nécessite que l'Utilisateur s'inscrive sur le Site, en remplissant le formulaire prévu à cet effet. L'Utilisateur doit fournir l'ensemble des informations marquées comme obligatoires. Toute inscription incomplète ne sera pas validée.

L'inscription entraîne automatiquement l'ouverture d'un espace sur le Site au nom de l'Utilisateur (ci-après l'« **Espace EBP** ») qui lui permet d'accéder à ses documents administratifs pour chaque Formation. Chaque inscription se fera à partir du Site.

L'Utilisateur garantit que toutes les informations qu'il donne dans le formulaire d'inscription sont exactes, à jour et sincères et ne sont entachées d'aucun caractère trompeur.

Il s'engage à mettre à jour ces informations en cas de modifications, afin qu'elles correspondent toujours aux critères susvisés.

L'Utilisateur est informé et accepte que les informations saisies aux fins de création ou de mise à jour de son Espace EBP valent preuve de son identité. Les informations saisies par l'Utilisateur l'engagent dès leur validation.

L'Utilisateur peut accéder à tout moment à son Espace EBP après s'être identifié à l'aide de son identifiant de connexion ainsi que de son mot de passe.

L'Utilisateur s'engage à s'inscrire personnellement les Formations et à ne permettre à aucun tiers de s'inscrire à sa place ou pour son Espace EBP, sauf à en supporter l'entière responsabilité.

Il est pareillement responsable du maintien de la confidentialité et de la sécurité de son identifiant et de son mot de passe, tout accès au Site à l'aide de ces derniers étant réputé effectué par l'Utilisateur. Celui-ci doit immédiatement contacter l'AGENCE EBP aux coordonnées mentionnées à l'article « *Exploitant du Site et des Services, contact* » des présentes s'il remarque que son Espace EBP a été utilisé à son insu. Il reconnaît à l'AGENCE EBP le droit de prendre toutes mesures appropriées en pareil cas.

6.2.2 Accès aux Formations

L'accès aux Formations dépend de l'Utilisateur :

- les professionnels de santé ont accès aux Formations en présentiel et aux Formations e-learning ;

AGENCE EBP

- les ostéopathes ont accès aux Formations e-learning mais toute inscription en Formation en présentiel est soumise à la validation de l'AGENCE EBP ;
- les étudiants MKDE ont accès aux Formations e-learning mais pas accès aux Formations en présentiel.

6.2.3 Description des Formations

• **Dispositions générales**

Les caractéristiques des Formations, et notamment les thématiques proposées, les programmes, les modalités, la durée, les dates et les intervenants qui les animeront sont indiqués sur le Site.

Les caractéristiques de chaque Formation sont fournies à titre indicatif, l'AGENCE EBP se réservant le droit de les modifier tant que les inscriptions ne sont pas ouvertes.

L'Utilisateur peut s'inscrire à une Formation dans la limite des places disponibles. Toute Formation complète sera ouverte à inscription en liste d'attente.

L'inscription et la participation à certaines Formations nécessitent des prérequis qui sont, le cas échéant, spécifiés sur le Site.

L'attestation de participation de l'Utilisateur lui est disponible sur son Espace EBP à l'issue de la Formation.

• **Formations en présentiel**

Les Formations en présentiel sont d'une durée de 2 à 3 jours.

L'Utilisateur recevra un email de convocation 10 (dix) jours avant le début de la Formation.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la Formation en présentiel, l'AGENCE EBP se réserve la possibilité d'ajourner ou d'annuler la formation au plus tard une semaine avant la date prévue. Le cas échéant, l'AGENCE EBP procédera au remboursement de toute somme versée par les participants. L'Utilisateur reconnaît et accepte qu'il ne pourra réclamer aucune indemnité suite à l'ajournement et/ou à l'annulation d'une Formation.

• **Formation e-learning**

Les Formations e-learning comportent plusieurs modules.

Elles sont réalisées à distance sur un espace électronique sécurisé. Dans ce cadre, l'AGENCE EBP propose à l'Utilisateur :

- un accès à la Formation e-learning sélectionnée sur la plateforme de formation e-learning, et pour une période spécifiée par l'AGENCE EBP. A l'issue de cette période, l'accès à la dite plateforme sera désactivé. Sauf conditions particulières expressément acceptées par l'AGENCE EBP, l'accès à la (aux) Formation(s) sélectionnée(s) n'est concédé qu'à l'Utilisateur y ayant souscrit ;
- la possibilité de poser des questions en direct sur la plateforme de formation e-learning ;
- une évaluation personnalisée tout au long de la Formation e-learning prenant la forme de quizzs permettant à l'Utilisateur de passer au module suivant.

Le premier jour de la Formation e-learning, l'AGENCE EBP transmet à l'Utilisateur un identifiant et un mot de passe lui offrant un droit d'accès sur la plateforme de formation e-learning au(x) Formation(s) sélectionnée(s). Il s'agit d'informations strictement personnelles et confidentielles, qui ne peuvent être cédées, revendues ou partagées.

L'Utilisateur se porte garant auprès de L'AGENCE EBP du respect de cette clause, et supportera l'entière responsabilité en cas d'utilisation frauduleuse ou abusive.

En cas de violation de cette clause, l'AGENCE EBP se réserve le droit de suspendre la fourniture de la (des) Formation(s), sans indemnité, préavis, ou information préalable.

L'Utilisateur informera immédiatement l'AGENCE EBP aux coordonnées mentionnées à l'article « *Exploitant du Site et des Services, contact* » des présentes s'il remarque que ses codes d'accès ont été utilisés à son insu, ou en cas de perte ou de vol. Il reconnaît à l'AGENCE EBP le droit de prendre toutes mesures appropriées en pareil cas.

6.2.4 Inscription aux Formations

- **Articulation avec les entreprises et organismes tiers prenant en charge le coût de la Formation**

Lorsque le coût de la Formation est pris en charge par un tiers (ci-après l'« **Organisme** »), notamment la société dans laquelle l'Utilisateur est salarié ou l'Agence Nationale du Développement Professionnel Continu, l'inscription se fait par l'Utilisateur. Il lui appartient le cas échéant (i) de s'assurer de la prise en charge de la Formation par l'Organisme et garantit l'AGENCE EBP à ce titre et (ii) de fournir à l'AGENCE EBP toutes les informations lui permettant d'entrer en contact et de facturer l'Organisme. En tout état de cause, jusqu'à la confirmation de la prise en charge de la Formation par l'Organisme, l'Utilisateur reste intégralement lié par les présentes conditions générales, et notamment concernant son obligation de paiement.

- **Réalisation de l'inscription**

Pour s'inscrire, l'Utilisateur doit accéder à la page dédiée à la Formation concernée sur le Site, et remplir le formulaire d'inscription et de paiement.

Il doit remplir l'ensemble des champs marqués comme obligatoires dans le formulaire prévu à cet effet. Tout inscription ne comportant pas l'ensemble des informations requises ne peut pas être validée.

L'Utilisateur garantit que toutes les informations qu'il donne dans le formulaire d'inscription et de paiement sont exactes, à jour et sincères et ne sont entachées d'aucun caractère trompeur.

Il est informé et accepte que ces informations valent preuve de son identité et l'engagent dès leur validation.

L'inscription est réputée reçue par l'AGENCE EBP lorsqu'elle peut y avoir accès.

- **Confirmation d'inscription**

A l'issue de son inscription, l'Utilisateur reçoit par email une confirmation de celle-ci qui :

- (i) récapitule les informations relatives à son inscription,
- (ii) comporte les conditions générales en vigueur au jour de son inscription,
- (iii) comporte la convention de formation professionnelle et la méthodologie pour la téléverser sur son Espace EBP.

La confirmation d'inscription est réputée reçue par l'Utilisateur lorsque celui-ci peut y avoir accès.

Pour les Formations e-learning, l'AGENCE EBP envoie à l'Utilisateur un second email le premier jour de la Formation avec son identifiant, son mot de passe et le lien de connexion vers l'adresse URL permettant de suivre la Formation.

L'Utilisateur doit s'assurer que les coordonnées communiquées lors de son inscription sont correctes et qu'elles lui permettent de recevoir l'email de confirmation d'inscription. A défaut de réception de celui-ci, l'Utilisateur doit contacter l'AGENCE EBP aux coordonnées mentionnées à l'article « *Exploitant du Site et des Services, contact* ».

L'inscription est réputée acceptée après :

- (i) le règlement en ligne par l'Utilisateur d'un acompte de 50 (cinquante) euros pour les Formations en présentiel ou le règlement du montant total dû tel qu'indiqué sur le Site pour les Formation e-learning, et
- (ii) la validation par l'AGENCE EBP de la convention de formation professionnelle signée et téléversée dans les 10 (dix) jours suivant le versement de l'acompte ou du montant total de la Formation e-learning.

6.3 Autres Services

AGENCE EBP se réserve la possibilité de proposer tout autre service qu'elle jugera utile, sous une forme et selon les fonctionnalités et moyens qu'elle estimera les plus appropriés pour les fournir.

7. Prix et modalités de paiement

7.1 Prix

Les prix de chaque Formation proposée par l'AGENCE EBP sont affichés sur le Site et indiqués en euros.

L'AGENCE EBP se réserve le droit, à sa libre discrétion et selon des modalités dont elle sera seule juge, de proposer des offres promotionnelles ou réductions de prix.

Le prix applicable est celui affiché sur le Site au moment de l'inscription de l'Utilisateur à une Formation.

7.2 Modalités de paiement

- **Dispositions générales**

Sauf disposition contraire, le paiement pour chaque Formation s'effectue comme suit :

- Pour les Formations en présentiel :
 - o paiement d'un acompte de 50 (cinquante) euros par carte bancaire au moment de l'inscription de l'Utilisateur ;
 - o sauf demande expresse (et acceptation de l'AGENCE EBP) de procéder au paiement par virement ou par chèque. Le solde par l'Utilisateur au titre de la Formation sera automatiquement prélevé par l'AGENCE EBP le premier jour de la Formation, sur l'Espace EBP bancaire de l'Utilisateur renseigné sur le Site lors du paiement de son acompte.
- Les meetings, le paiement s'effectue par carte bancaire au moment de l'inscription.
- Pour les Formations e-learning, le paiement s'effectue par carte bancaire au moment de l'inscription.

- **Dispositions particulières en cas de prise en charge par un Organisme**

- **Prise en charge par l'Agence Nationale du Développement Professionnel Continu (ANDPC)**

- o **Les présentiels**

L'Utilisateur s'engage à faire sa demande de prise en charge par l'ANDPC au moins 72 (soixante-douze) heures avant le début de la Formation concernée.

En cas de prise en charge partielle, la différence du montant dû par l'Utilisateur lui sera directement facturée par l'AGENCE EBP.

En cas de prise en charge totale par l'ANDPC, l'AGENCE EBP procèdera au remboursement auprès de l'Utilisateur de l'acompte versé dans les 72 (soixante douze) heures suivant le dernier jour de la Formation.

- o **E-learning**

En cas d'acceptation préalable par l'ANDPC d'un financement total ou partiel de la Formation (e-learning), l'Utilisateur est informé que l'ANDPC se réserve le droit, après étude des données de connexion fournies par l'Agence EBP à la fin d'une Formation, de refuser le financement de la Formation si l'ANDPC constate que l'Utilisateur n'a pas réalisé l'intégralité la Formation ou que le temps de connexion est inférieur au temps des vidéos.

Dans cette hypothèse, et lorsque l'Agence EBP a procédé au remboursement total ou partiel de l'Utilisateur dans les conditions décrites ci-avant, préalablement au refus de financement de l'ANDPC, l'Agence EBP se réserve le droit de procéder directement au recouvrement de sommes dues auprès de l'Utilisateur.

- **Prise en charge par le Fonds Interprofessionnel de Formation des Professions Libérales (Fif-PI)**

En cas de prise en charge par le Fif-PI, l'Utilisateur reste redevable de ses obligations de paiement auprès de l'AGENCE EBP. A l'issue de chaque Formation, L'AGENCE EBP mettra à disposition, dans l'Espace EBP de l'Utilisateur, les documents nécessaires pour une prise en charge par le Fif-PI. L'Utilisateur devra se rendre sur le site du Fif-PI (<https://netopca.fifpl.fr/>) et constituer son dossier de prise en charge pour obtenir directement le remboursement.

- **Prise en charge par l'entreprise dont l'Utilisateur est salarié**

En cas de prise en charge par son entreprise, (i) l'Utilisateur devra procéder au paiement de l'acompte, à charge pour l'entreprise concernée de le lui rembourser puis (ii) l'entreprise se chargera du paiement du solde directement auprès de l'AGENCE EBP.

7.3 Facturation

Les factures sont accessibles directement dans l'Espace EBP de l'Utilisateur.

7.4 Retards et défauts de paiement

De convention expresse entre les parties, tout retard de paiement de tout ou partie d'une somme due à l'AGENCE EBP à son échéance au titre du présent contrat entraînera automatiquement, sans préjudice des dispositions de l'article « *Sanction des manquements* » et dès le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture :

- i. la déchéance du terme de l'ensemble des sommes dues par l'Utilisateur et leur exigibilité immédiate, quelles que soient les modalités de règlement qui avaient été prévues ;
- ii. la suspension immédiate des inscriptions en cours et la désactivation de l'accès au(x) Formation(s) e-learning jusqu'au complet paiement de l'intégralité des sommes dues ;
- iii. la facturation au profit de l'AGENCE EBP d'un intérêt de retard, dû par le seul fait de l'échéance du terme contractuel :
 - pour les Utilisateurs professionnels de santé et ostéopathes : au taux de 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal, assis sur le montant de la créance non réglée à l'échéance et d'une indemnité forfaitaire de 40 (quarante) € au titre des frais de recouvrement, sans préjudice d'une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement exposés sont supérieurs à ce montant ;
 - pour les Utilisateur étudiant MKDE : au taux de 1,5 fois (une fois et demie) le taux de l'intérêt légal, assis sur le montant de l'intégralité des sommes dues par ledit Utilisateur.

8. Renonciation expresse au droit de rétractation pour les Utilisateurs étudiants MKDE concernant la Formation e-learning

L'Utilisateur étudiant MKDE est informé qu'un droit de rétractation s'applique en principe aux contrats de vente de produits conclus à distance entre un professionnel et un consommateur, ce droit étant à exercer dans les 14 (quatorze) jours à compter de la conclusion du contrat.

L'Utilisateur étudiant MKDE est toutefois expressément informé et accepte que l'achat de la Formation e-learning correspond à la fourniture d'un contenu numérique non fourni sur un support matériel et que s'il accède au contenu de la Formation e-learning sur la plateforme de formation e-learning selon les modalités prévues à l'article « *Description des Services* », avant l'expiration du délai ci-dessus, il aura dès lors donné expressément son accord préalable à l'exécution de la fourniture du contenu de la Formation e-learning avant la fin du délai de rétractation. En conséquence, l'Utilisateur étudiant MKDE renonce expressément, dans cette hypothèse, à son droit de rétractation, qui ne pourra donc pas être exercé, conformément à l'article L.221-21-8 du Code de la consommation.

9. Modalités d'annulation d'une Formation en présentiel

L'Utilisateur peut annuler une Formation en présentiel dans les conditions suivantes :

- **Pour les inscriptions effectuées au moins 45 (quarante-cinq) jours avant le début de la Formation :**
 - toute annulation dans un délai de 14 (quatorze) jours à compter du règlement de l'acompte donnera lieu à son remboursement complet (ci-après « **Annulation gratuite** ») ;
 - toute annulation à l'issue des 14 (quatorze) jours mentionnés ci-dessus et au moins 30 (trente) jours calendaires avant le début de la Formation donne lieu au paiement d'une pénalité correspondant au montant de l'acompte ;

AGENCE EBP

- en revanche, pour toute annulation moins de 30 (trente) jours calendaires avant le début de la Formation, le paiement de la totalité du prix de la Formation reste dû.
 - Cas particulier : en cas d'annulation d'une Formation en présentiel faisant partie d'un Package (vente d'un lot comprenant e-learning et présentiel), plusieurs cas sont possibles :
 - o Si l'Utilisateur a réalisé, à la date de son annulation, plus de 30% (trente pour cent) de cet e-learning, est dû le montant correspondant au prix de vente de cet e-learning isolé.
 - o Si l'Utilisateur a réalisé, à la date de son annulation, moins de 30% (trente pour cent) de cet e-learning, est dû la somme de 30% (trente pour cent) du prix de vente de cet e-learning isolé.
- **Pour les inscriptions effectuées moins de 45 (quarante-cinq) jours avant le début de la Formation :**
 - l'Utilisateur ne bénéficie pas d'une période d'Annulation gratuite ;
 - toute annulation au moins 30 (trente) jours calendaires avant le début de la Formation donne lieu au paiement d'une pénalité correspondant au montant de l'acompte ;
 - en revanche, pour toute annulation moins de 30 (trente) jours calendaires avant le début de la Formation, le paiement de la totalité du prix de la Formation reste dû.
 - Cas particulier : en cas d'annulation d'une Formation en présentiel faisant partie d'un Package (vente d'un lot comprenant e-learning et présentiel), plusieurs cas sont possibles :
 - o Si l'Utilisateur a réalisé, à la date de son annulation, plus de 30% (trente pour cent) de cet e-learning, est dû le montant correspondant au prix de vente de cet e-learning isolé.
 - o Si l'Utilisateur a réalisé, à la date de son annulation, moins de 30% (trente pour cent) de cet e-learning, est dû la somme de 30% (trente pour cent) du prix de vente de cet e-learning isolé.

10. Modalités d'annulation d'un Meeting

- **Pour les inscriptions effectuées au moins 60 (soixante) jours avant le début de la Formation :**
 - toute annulation dans un délai de 14 (quatorze) jours à compter du règlement donnera lieu à son remboursement complet (ci-après « **Annulation gratuite** ») ;
 - toute annulation à l'issue des 14 (quatorze) jours mentionnés ci-dessus et au moins 60 (soixante) jours calendaires avant le début du meeting donne lieu au paiement d'une pénalité correspondant à 20% de l'inscription ;
 - en revanche, pour toute annulation moins de 60 (soixante) jours calendaires avant le début de la Formation, la totalité du prix du Meeting reste dû.
- **Pour les inscriptions effectuées moins de 60 (soixante) jours avant le début de la Formation :**
 - l'Utilisateur bénéficie du délai de 14 (quatorze) jours à compter du règlement donnera lieu à son remboursement complet (ci-après « **Annulation gratuite** ») ;
 - toute annulation à l'issue des 14 (quatorze) jours mentionnés ci-dessus jusqu'au début du meeting, la totalité du prix du Meeting reste dû.

11. Modalités d'annulation d'une Formation e-learning

En cas d'annulation de la Formation e-learning par l'Utilisateur, le montant remboursé dépendra à la fois du délai entre l'achat et l'annulation, et de la progression de l'Utilisateur sur sa formation.

L'Utilisateur dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la date de son achat ; dans ce délai, l'Agence EBP procédera au remboursement du montant de la Formation e-learning, déduction faite d'un montant forfaitaire de 50€ correspondant aux frais de gestion, si et seulement si la formation n'a pas été commencée par l'Utilisateur (taux d'avancement de 0% (zéro pour cent)).

Au-delà de ce délai de rétractation, en cas d'annulation de la Formation e-learning par l'Utilisateur, l'AGENCE EBP procédera au remboursement du montant de la Formation e-learning à concurrence des modules non encore réalisés par l'Utilisateur, déduction faite d'une indemnité d'un montant de 30% (trente pour cent) du

AGENCE EBP

montant total de ladite Formation e-learning, y compris pour une formation non débutée et annulée après le début administratif de ladite session de formation.

Exception pour les Formations intitulées « EL Fiscalité et Investissements pour Professionnels de Santé : Guide complet et accompagnement pour optimiser vos revenus et votre patrimoine », « EL Sprint learning Sommeil », EL Les Ondes de Choc : Que dit la science ? Que faire en pratique ? », « EL Les Ondes de Choc : Que dit la science ? Que faire en pratique ? » et « EL Motiver ses patients à faire leurs exercices à la maison » : l'indemnité due sera de 50% (cinquante pour cent) du montant total de ladite Formation.

12. Obligations et garanties des Utilisateurs

Sans préjudice des autres obligations prévues aux présentes, les Utilisateurs s'engagent à respecter les obligations qui suivent.

- 12.1** Les Utilisateurs s'engagent, dans leur usage des Services, à respecter les lois et règlements en vigueur et à ne pas porter atteinte aux droits de tiers ou à l'ordre public.
- 12.2** Les Utilisateurs sont seuls responsables de l'usage qu'ils font des Services. Il leur appartient de vérifier l'adéquation des Services avec leurs besoins spécifiques préalablement à l'achat desdites Formations.
- 12.3** Les Utilisateurs reconnaissent avoir pris connaissance sur le Site des caractéristiques et contraintes, notamment techniques, des Services. Ils sont seuls responsables de l'utilisation des Services.
- 12.4** Les Utilisateurs s'engagent à faire un usage strictement personnel de chaque Formation. Ils s'interdisent en conséquence de céder, concéder ou transférer tout ou partie de leurs droits ou obligations au titre des présentes à un tiers, de quelque manière que ce soit. A défaut, l'AGENCE EBP se réserve le droit de suspendre ou d'annuler toute inscription en cas de fraude ou tentative de fraude relative à l'utilisation du Site.
- 12.5** Les Utilisateurs s'engagent à fournir à l'AGENCE EBP toutes les informations nécessaires, notamment à téléverser la convention de formation professionnelle signée, et plus généralement à coopérer activement avec l'AGENCE EBP en vue de la bonne exécution des présentes.
- 12.6** Les Utilisateurs reconnaissent (i) que les Formations leur offrent une solution supplémentaire, non alternative, de formation en kinésithérapie, (ii) que cette solution ne saurait se substituer aux autres moyens dont ils peuvent disposer par ailleurs pour atteindre le même objectif.
- 12.7** Les Utilisateurs reconnaissent et acceptent qu'ils sont seuls responsables des actes, des soins délivrés et des décisions relatives à leur patientèle. Par conséquent : (i) les Utilisateurs reconnaissent et acceptent qu'ils seront seuls responsables de tous dommages qu'ils pourraient causer aux tiers par la mise en pratique des informations obtenues par le biais des Services et (ii) l'AGENCE EBP ne saurait être tenue responsable de tout dommage causé aux patients du fait des soins prodigués par les Utilisateurs, en lien ou non avec les Services.
- 12.8** Les Utilisateurs sont informés et acceptent que l'accès aux Services nécessite qu'ils soient connectés à internet et que la qualité de la Services dépend directement de cette connexion, dont ils sont seuls responsables.
- 12.9** Les Utilisateurs garantissent l'AGENCE EBP contre toutes plaintes, réclamations, actions et/ou revendications quelconques que l'AGENCE EBP pourrait subir du fait de la violation, par les Utilisateurs de l'une quelconque de leurs obligations ou garanties aux termes des présentes conditions générales.

Ils s'engagent à indemniser l'AGENCE EBP de tout préjudice qu'elle subirait et à lui payer tous les frais, charges et/ou condamnations qu'elle pourrait avoir à supporter de ce fait.

13. Comportements prohibés

- 13.1** Il est strictement interdit aux Utilisateurs de copier, de partager sur des sites tiers et/ou de détourner à leurs fins ou à celles de tiers le concept, les technologies, tout ou partie des données ou tout autre élément du Site, et notamment les vidéos de Formations.
- 13.2** Sont également strictement interdits : (i) tous comportements de nature à interrompre, suspendre, ralentir ou empêcher la continuité des Formations, (ii) toutes intrusions ou tentatives d'intrusions dans les systèmes de l'AGENCE EBP, (iii) tous détournements des ressources système du Site, (iv) toutes actions de nature à imposer une charge disproportionnée sur les infrastructures de ce dernier, (v) toutes atteintes

AGENCE EBP

aux mesures de sécurité et d'authentification, (vi) tous actes de nature à porter atteinte aux droits et intérêts financiers, commerciaux ou moraux de l'AGENCE EBP ou des usagers de son Site, et enfin plus généralement (vii) tout manquement aux présentes conditions générales.

13.3 Il est strictement interdit de monnayer, vendre ou concéder tout ou partie de l'accès aux Formations ou au Site, ainsi qu'aux informations qui y sont hébergées et/ou partagées.

14. Sanctions des manquements

En cas de manquement à l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales ou plus généralement, d'infraction aux lois et règlements en vigueur par un Utilisateur, l'AGENCE EBP se réserve le droit de prendre toute mesure appropriée et notamment de :

- (i) suspendre l'accès aux Formations et/ou aux Podcasts de l'Utilisateur, auteur du manquement ou de l'infraction, ou y ayant participé ;
- (ii) publier sur le Site tout message d'information que l'AGENCE EBP jugera utile ;
- (iii) avertir toute autorité concernée ;
- (iv) engager toute action judiciaire.

15. Responsabilité de l'AGENCE EBP

Sans préjudice des autres obligations prévues aux présentes, l'AGENCE EBP s'engage à respecter les obligations qui suivent.

15.1 L'AGENCE EBP ne garantit pas aux Utilisateurs que les Formations, étant standards et nullement proposées à la seule intention d'un Utilisateur donné en fonction de ses propres contraintes personnelles, répondront spécifiquement à leurs besoins et attentes.

En particulier, l'AGENCE EBP ne garantit pas aux Utilisateurs que les Services leur permettront de réaliser leur projet professionnel ou d'entreprise, ni de répondre à toutes les questions qu'ils peuvent se poser à ce sujet.

A cet égard, les Utilisateurs reconnaissent que la mise en œuvre et l'achèvement de leur vie professionnelle est de leur seule responsabilité.

15.2 Les Utilisateurs reconnaissent et acceptent que les Services proposés par l'AGENCE EBP relèvent de l'information documentaire et de la vulgarisation médicale. Ils reconnaissent et acceptent que l'AGENCE EBP ne leur confère aucune certification attestant de l'acquisition d'un diplôme ou d'une licence mais a seulement vocation à leur permettre de suivre des Formations et des Podcasts dans le domaine de la kinésithérapie.

15.3 L'AGENCE EBP s'engage à procéder régulièrement à des contrôles afin de vérifier le fonctionnement et l'accessibilité du Site et de la plateforme de formation e-learning. A ce titre, l'AGENCE EBP se réserve la faculté d'interrompre momentanément l'accès au Site ou à la plateforme de formation e-learning. pour des raisons de maintenance.

Dans l'hypothèse d'une interruption de l'accès au Site liée à une intervention de :

- maintenance corrective : l'AGENCE EBP mettra tout en œuvre pour remédier au dysfonctionnement constaté dans un délai de 72 (soixante-douze) heures ouvrées. Passé ce délai, l'AGENCE EBP prolongera l'accès à la (aux) Formation(s) en ligne concernée(s) au profit des Utilisateurs pour une période correspondant à celle de l'indisponibilité ;
- maintenance évolutive : l'AGENCE EBP prolongera l'accès à la (aux) Formation(s) en ligne concernée(s) au profit des Utilisateurs pour une période correspondant à celle de l'indisponibilité.

15.4 L'AGENCE EBP ne saurait être tenue responsable des difficultés ou impossibilités momentanées d'accès au Site ou à la plateforme de formation e-learning. qui auraient pour origine des circonstances qui lui sont extérieures, la force majeure telle que définie aux présentes, ou encore qui seraient dues à des perturbations des réseaux de télécommunication.

15.5 L'AGENCE EBP ne fournit aux Utilisateurs aucune garantie quant à l'adaptation des Formations à leurs besoins, attentes ou contraintes.

AGENCE EBP

15.6 En tout état de cause, la responsabilité susceptible d'être encourue par l'AGENCE EBP au titre des présentes est expressément limitée au montant du prix payé par l'Utilisateur au titre du Service ayant causé le dommage.

16. Propriété intellectuelle

Les systèmes, logiciels, structures, infrastructures, bases de données et contenus de toute nature (textes, images, visuels, musiques, logos, marques, base de données, etc.) exploités par l'AGENCE EBP au sein du Site ou de la plateforme de formation e-learning, en ce compris les enregistrements vidéo des Formations et les supports utilisés dans le cadre des Formations, sont protégés par tous droits de propriété intellectuelle ou droits des producteurs de bases de données en vigueur.

L'Utilisateur reconnaît de convention expresse que les présentes conditions générales ne lui confèrent aucun droit de propriété intellectuelle sur l'ensemble desdits éléments du Site et de la plateforme de formation e-learning, et notamment sur les enregistrements vidéos des Formations, qui demeure la propriété exclusive de l'AGENCE EBP.

L'Utilisateur ne dispose que d'une licence d'utilisation des enregistrements vidéos des Formations et des supports dans les conditions définies aux présentes.

En conséquence, tous désassemblages, décompilations, décryptages, extractions, réutilisations, copies et plus généralement, tous actes de reproduction, représentation, diffusion et utilisation de l'un quelconque de ces éléments, en tout ou partie, sans l'autorisation de l'AGENCE EBP sont strictement interdits et pourront faire l'objet de poursuites judiciaires.

17. Données à caractère personnel

L'AGENCE EBP pratique une politique de protection des données personnelles dont les caractéristiques sont explicitées dans le document intitulé « Charte relative à la protection des données à caractère personnel », dont l'Utilisateur est expressément invité à prendre connaissance.

18. Autorisation de diffusion des témoignages des Utilisateurs

Pendant la durée de leur utilisation des Services, les Utilisateurs autorisent l'AGENCE EBP à utiliser, de façon anonyme, les témoignages qu'ils laisseront à l'issue des Formation (ci-après les « **Témoignages** ») pour la promotion du Site selon les modalités suivantes :

- ils consentent à ce que leurs Témoignages soient diffusés à titre gracieux par l'AGENCE EBP sur le Site, ainsi que sur tous autres sites internet français ou étrangers, édités par toutes sociétés avec lesquelles l'AGENCE EBP a des accords,
- ils consentent à ce que leurs Témoignages soient diffusés par l'AGENCE EBP par tout moyen et sur tout support aux fins de promotion du Site,
- ils acceptent que leurs Témoignages soient traduits en toutes langues,
- ils reconnaissent et acceptent que les Témoignages pourront faire l'objet de modifications, notamment quant à leur cadrage, leur format et leurs couleurs, ainsi que d'altérations ou de dégradations dans leur qualité, en fonction des contraintes techniques du Site,
- ils renoncent à demander à l'AGENCE EBP une quelconque rémunération, redevance, indemnité ou compensation financière à ce titre.

19. Conditions d'utilisation des attributs de la personnalité de l'Utilisateur

Dans le cadre des opérations promotionnelles que l'AGENCE EBP sera susceptible de mettre en œuvre pour assurer la promotion de ses Services, l'Utilisateur autorise l'AGENCE EBP à fixer, reproduire, diffuser, et communiquer au public, par extrait ou en intégralité, les attributs de sa personnalité à savoir son image, son prénom et sa voix (ci-après les « **Attributs de la personnalité** »).

Cette autorisation est donnée à des fins promotionnelle et publicitaire, sur tous supports et par tous procédés connus ou inconnus à ce jour, et notamment :

AGENCE EBP

- sur tous supports notamment imprimés, électroniques, numériques, informatiques, multimédias, de quelque nature qu'ils soient et par tous procédés matériels ou immatériels, existants ou à venir, prévisibles ou imprévisibles ;
- à travers tous médias, tous réseaux et tous moyens de diffusion, de quelque nature qu'ils soient, existants ou à venir, prévisibles ou imprévisibles, tels que, sans que cette liste soit limitative, l'exposition physique, les réseaux de communications électroniques en particulier internet (fixe ou mobile), la télédiffusion par tous modes (ondes hertziennes au sol, câble, satellite, TNT, télévision gratuite, payante, par abonnement, pay per view, etc.) ou l'affichage.

La présente autorisation est consentie pour le monde entier et pour une durée de 10 (dix) ans à compter de la signature des présentes conditions générales.

L'AGENCE EBP s'interdit de procéder à une exploitation des Attributs de la personnalité de l'Utilisateur susceptible de porter atteinte à sa réputation.

En outre, l'Utilisateur comprend et reconnaît qu'il peut être difficile de retirer ses Attributs de la personnalité des médias sociaux de l'AGENCE EBP (tels que Facebook, Instagram, Pinterest, Tumblr, YouTube), et accepte que ces éléments puissent rester sur les médias sociaux tels qu'ils ont été publiés à l'origine, à condition qu'après les 10 (dix) ans susmentionnés, l'AGENCE EBP ne publie pas à nouveau ou n'autorise pas d'autres personnes à publier à nouveau ces éléments.

20. Publicité

L'AGENCE EBP se réserve la faculté d'insérer sur toute page du Site et dans toute communication aux Utilisateurs tous messages publicitaires ou promotionnels sous une forme et dans des conditions dont l'AGENCE EBP sera seule juge.

21. Liens et sites tiers

L'AGENCE EBP ne pourra en aucun cas être tenue responsable de la disponibilité technique de sites internet ou d'applications mobiles exploités par des tiers (y compris ses éventuels partenaires) auxquels l'Utilisateur accéderait par l'intermédiaire du Site.

L'AGENCE EBP n'endosse aucune responsabilité au titre des contenus, publicités, produits et/ou services disponibles sur de tels sites et applications mobiles tiers dont il est rappelé qu'ils sont régis par leurs propres conditions d'utilisation.

L'AGENCE EBP n'est pas non plus responsable des transactions intervenues entre l'Utilisateur et un quelconque annonceur, professionnel ou commerçant (y compris ses éventuels partenaires) vers lequel l'Utilisateur serait orienté par l'intermédiaire du Site et ne saurait en aucun cas être partie à quelques litiges éventuels que ce soit avec ces tiers concernant notamment la livraison de produits et/ou services, les garanties, déclarations et autres obligations quelconques auxquelles ces tiers sont tenus.

22. Comportements prohibés

22.1 Sont strictement interdits : (i) tous comportements de nature à interrompre, suspendre, ralentir ou empêcher le bon fonctionnement du Site ou de la plateforme de formation e-learning, (ii) toutes intrusions ou tentatives d'intrusions dans les systèmes de l'AGENCE EBP, (iii) tous détournements des ressources système du Site ou de la plateforme de formation e-learning, (iv) toutes actions de nature à imposer une charge disproportionnée sur ses infrastructures, (v) toutes atteintes aux mesures de sécurité et d'authentification, (vi) tous actes de nature à porter atteinte aux droits et intérêts financiers, commerciaux ou moraux de l'AGENCE EBP ou des utilisateurs de son Site ou de la plateforme de formation e-learning, (vii) toute pratique détournant le Site ou de la plateforme de formation e-learning à des fins autres que celles pour lesquelles elle a été conçue et enfin plus généralement (viii) tout manquement aux présentes conditions générales ou aux lois et règlements en vigueur.

22.2 Il est de même strictement interdit de monnayer, vendre ou concéder tout ou partie de l'accès au Site, ainsi qu'aux informations qu'il contient.

22.3 En cas de manquement à l'une quelconque des dispositions du présent article ou plus généralement, d'infractions aux lois et règlements, l'AGENCE EBP se réserve le droit de prendre toutes mesures appropriées et d'engager toute action en justice.

23. Modifications

AGENCE EBP se réserve la faculté de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente, et notamment le prix des Formations, les conditions applicables étant celles en vigueur à la date de souscription de la Formation par l'Utilisateur.

24. Force majeure

Aucune des parties ne saurait être tenue responsable des difficultés ou impossibilités momentanées d'exécution des présentes qui auraient pour origine la force majeure, telle que défini par l'article 1218 du Code civil et reconnus par la jurisprudence, ainsi que, en tout état de cause, tous les faits de grève, de terrorisme, d'épidémie ainsi que toutes les mesures gouvernementales prises en lien avec de tels événements.

Dans l'hypothèse d'un cas de force majeure faisant obstacle à la réalisation ou la participation à une Formation, son annulation fera l'objet d'un remboursement par l'AGENCE EBP au prorata temporis ou à la création d'un avoir au bénéfice de l'Utilisateur.

25. Langue

Dans l'hypothèse d'une traduction des présentes conditions générales dans une ou plusieurs langues, la langue d'interprétation sera la langue française en cas de contradiction ou de contestation sur la signification d'un terme ou d'une disposition.

26. Loi applicable

Les présentes conditions générales sont régies par la loi française.

Pour les Utilisateurs autre que les étudiants MKDE, en cas de contestation sur la validité, l'interprétation et/ou l'exécution des présentes conditions générales, les parties conviennent que les tribunaux de Paris seront exclusivement compétents pour en juger, sauf règles de procédure impératives contraires.

AGENCE EBP

REGLEMENT INTERIEUR

OBJET

Article 1 – L'Agence EBP est un organisme de formation professionnelle et continue domiciliée au 453 Route de Mazan, 84330 MODENE.

La déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro 93.84.03663.84 auprès du préfet de la région de Provence Alpes Côte d'Azur, R.C.S. Avignon 810 336 792.

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3, L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail.

Il s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session de formation dispensée par L'Agence EBP et ce, pour la durée de la formation suivie. Il a vocation à préciser :

- Les mesures relatives à l'hygiène et à la sécurité ;
- Les règles disciplinaires.

DISCIPLINE

Article 2 – Les horaires de formation sont fixés par L'Agence EBP et portés à la connaissance des stagiaires par le programme de formation sur le site www.agence-ebp.com dans l'onglet « formation » et aussi rappelé par mail. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires.

Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent pas s'absenter pendant les heures de formation. La participation à la totalité de la formation est obligatoire et l'émargement devra être fait au début de chaque demi-journée.

En cas d'absence ou retard, les stagiaires en informent dans les plus brefs délais L'Agence EBP et doivent fournir un justificatif.

Article 3 – Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état les salles louées et mises à disposition pour la formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelle, est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet.

A la fin de la formation, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les documents pédagogiques distribués en cours de formation. En cas de dégradations la direction pourra demander le remboursement du rachat ou de la réparation.

Article 4 – L'Agence EBP décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans les locaux de formation.

Article 5 – Il est formellement interdit aux stagiaires :

- D'entrer dans la salle de formation en état d'ivresse ;

AGENCE EBP

- De fumer et de vapoter dans les lieux affectés à un usage collectif et notamment dans les locaux de la formation ;
- D'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux ;
- De quitter la formation sans motif ;
- D'emporter tout objet sans autorisation écrite ;
- Sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer la session de formation.

Article 6 – Les stagiaires ont accès aux locaux où se déroule la formation exclusivement pour suivre le stage auquel ils sont inscrits. Ils ne peuvent y entrer ou y demeurer à d'autres fins, sauf autorisation de la direction.

Il leur est interdit d'être accompagné de personnes non inscrites au stage et, d'une manière générale, de faire obstacle au bon déroulement du stage.

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Article 7 – Il incombe à chaque stagiaire de prendre soin, en fonction de sa formation et selon ses possibilités, de sa santé et de sa sécurité ainsi que de celles des autres personnes concernées par ses actes ou ses omissions.

Article 8 – La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident à L'Agence EBP.

Lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de santé et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

Article 9 – Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous les stagiaires.

Les stagiaires sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par l'animateur de la formation ou par un salarié de l'entreprise où se déroule la formation.

SANCTIONS

Article 10 – Tout agissement considéré comme fautif par la direction de l'organisme de formation ou son représentant pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet d'exclusion temporaire ou définitive de la formation à effet immédiat

A cet égard, tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après, sans nécessairement suivre l'ordre de ce classement :

AGENCE EBP

- rappel à l'ordre ;
- avertissement écrit ;
- blâme ;
- exclusion temporaire de la formation ;
- exclusion définitive de la formation.

PUBLICITÉ DU RÈGLEMENT

Article 11 – Le présent règlement est affiché sur le site internet de l'Agence EBP. En outre, un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire avant toute inscription définitive.

Fait à MODENE le 27 décembre 2024.